



**Préavis municipal n° 03/2022**  
**Réponse au postulat sur le transport public de M. Gérald Georges**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Nous répondons, par ce préavis, au postulat déposé par Monsieur Gérald Georges, qui a invité la Municipalité à étudier une demande d'ajout d'horaire de transport public, lors du Conseil Général du 7 décembre 2022.

Voici les demandes du postulat :

« *La situation actuelle présente les inconvénients :*

*Les bus de chaque entité se suivent carrément, l'un est occupé, l'autre est vide.*

*Il n'y a plus de transport entre la gare de Penthaz-Cossonay et le village, pour les personnes travaillant jusqu'à 18h30 dans les grandes agglomérations périphériques.*

*Le dernier départ du bus PPDLV à 18h53 est difficilement accessible, lorsque l'on utilise les transports publics, malgré l'horaire cadencé des CFF.*

*Le CarPostal de 18h45 étant encore moins abordable. »*

**Récapitulatif des moyens de transport à disposition pour les habitants de Lussery-Villars**

1. **Les lignes CarPostal** : Nous avons pu obtenir, après de nombreuses demandes au canton, une ligne, la 412, qui dessert la gare de Cossonay-Penthaz à notre village. Deux fois le matin et deux fois le soir.

2. **Les bus PPDLV** : transport intercommunal créé en 2013 et géré dans son ensemble par les communes de la PPDLV (Penthaz, Penthas, Daillens et Lussery-Villars). Ce transport est mis gratuitement à disposition des citoyennes et citoyens de nos 4 communes.

Ces bus circulent sur deux parcours bien distincts. L'évolution de ces parcours a été constante afin de s'adapter à la demande et à la souplesse du service.

**Historique du transport**

Il y a plus de 16 ans que la Municipalité désirait déjà obtenir, de la part du canton, un transport public pour la commune. En payant le coût du bassin pour les transports (aux alentours des Fr. 10'000.- en ce temps) et n'en ayant pas à disposition, la Municipalité trouvait ceci injustifié, mais c'en était ainsi.

Suite à la dissolution de PubliCar en 2017, elle a repris contact avec le responsable des transports du canton de Vaud, M. Niquille, et après de nombreuses discussions, nous avons pu enfin obtenir ces deux lignes de CarPostal.

Quasiment dans la foulée et suite au projet de fusion intercommunal, l'idée de mettre en place entre nos quatre communes un transport gratuit nommé « Trait d'union entre nos communes » fut initiée, celui-ci est rentré en service en septembre 2013 avec un bus et en décembre avec les deux bus et chauffeurs, inauguration le 5 juillet 2014.

## Coût et financement des transports :

Concernant la ligne Car postal, le coût du mandataire de prestation pour la ligne 412 est de Fr. 65'324.- à charge pour le canton. Sur ce montant, Fr. 19'597.- est refacturé aux communes du bassin 4 Morges – Cossonay. La part pour la commune de Lussery-Villars sur ce bassin 4 est de Fr. 18'201.55 pour 2021. (Tous transports publics, y compris le train).

Etant donné que cette ligne ne rentre pas dans les critères de rentabilité de la Confédération, au vu du manque de passagers, cette ligne est entièrement à charge du canton et des communes.

Pour le bus PDDLV la répartition des coûts se fait à l'habitant. La Municipalité est très reconnaissante de l'effort fait par nos 3 communes amies, car nous avons un nombre de lignes considérables (plus de 13 fois par jour on peut descendre à la gare) et un coût bas en comparaison des autres communes (Fr. 18'884.55 pour 2021 sur une somme totale de Fr. 263'429.55). Le financement de ce bus gratuit est entièrement à la charge des communes.


Commune	Habitant au 31.12.2021	A charge de la commune
Penthalaz	3210	127'619.80
Penthaz	1890	75'140.65
Dailens	1051	41'784.55
Lussery-Villars	475	18'884.55
	<b>6626</b>	<b>263'429.55</b>

## Réponses aux questions du postulat et démarches effectuées

Etant donné que la Municipalité ne peut seule répondre au postulat, nous avons contacté les deux acteurs du transport, afin de leurs soumettre votre demande et ainsi étudier la mise en place d'une ligne complémentaire en soirée, comme demandé.

Lors de la réunion avec le responsable du domaine Offre et projets de transport public, sa première réflexion a été de vérifier les résultats de la fréquentation de la ligne 412. Voici les résultats sur l'année 2019

Número de ligne	10.412	Direction 2		
Cadre horaire				
Ligne	Lussery-Villars, rue Villars - Cossonay-Penthalaz, gare			
Analyse	Graphique de charge (Moyenne par arrêt et course)			
Période	09.12.18 - 14.12.19			
Jour de la semaine	Lu-Ve			
	06:59	07:59	17:59	18:59
Lussery-Villars, rue Villars	1	0	0	0
Lussery-Villars, pl. de Lussery	1	0	0	0
Penthalaz, village	3	1	0	0
Penthalaz, poste	3	1	0	0
Cossonay-Penthalaz, gare	0	0	0	0

Número de ligne	10.412	Direction 1		
Cadre horaire				
Ligne	Cossonay-Penthalaz, gare - Lussery-Villars, rue Villars			
Analyse	Graphique de charge (Moyenne par arrêt et course)			
Période	09.12.18 - 14.12.19			
Jour de la semaine	Lu-Ve			
	06:49	07:49	17:49	18:49
Cossonay-Penthalaz, gare	1	1	4	2
Penthalaz, poste	0	0	4	2
Penthalaz, village	0	0	1	0
Lussery-Villars, pl. de Lussery	0	0	0	0
Lussery-Villars, rue Villars	0	0	0	0

Au vu de ses résultats, la pertinence de maintenir la ligne 412 n'est pas du tout envisagée. Une décision de suppression sera effective pour l'horaire 2023-2024.

Il est clair que si la commune veut prendre à charge une ligne de transport supplémentaire, les frais de celle-ci serait à charge total de la commune. Coût estimé par le canton ~ Fr. 24'000.- annuel.

Par contre, suite à une séance dans le cadre du futur transport du site de St-Loup, une première discussion a eu lieu ce 12 mai 2022 sur la possibilité de bénéficier, pour Lussery-Villars, d'une ligne MBC venant d'Eclépens et se dirigeant vers Cossonay, et inversement également.

8 paires de courses sont envisagées avec des bus articulés (en raison de l'utilisation de ce bus pour les élèves de l'Asi7). Au premier abord la plage horaire serait de 7h00 le matin, aux environs de 19h30 le soir, horaire encore à définir selon le nouvel horaire des transports de l'année de mise en service, qui reste à définir en fonction de l'avancée du projet de St-Loup.

Concernant les bus de la PPDLV, un nouvel horaire entré en vigueur sur décembre 2021 a supprimé les courses qui étaient en doublettes avec CarPostal, nous étions conscients de ce point depuis quelques temps, mais nous attendions le nouvel horaire pour le modifier.

Depuis de nombreuses années, les Municipalités collègues sont sollicitées par leurs commissions de gestion et leurs conseils, afin de trouver une meilleure clef de répartition des coûts de ce bus.

En effet, si nous prenons la commune de Penthalaz comme exemple, nous comprenons aisément que le besoin du bus PPDLV n'est pas aussi nécessaire que pour notre commune. Mais nous nous efforçons de garder un trait d'union entre nos communes et également rejoindre les infrastructures intercommunales.

Selon la lettre, en annexe, de la commission intercommunale qui gère ce bus PPDLV, elle ne peut aborder à votre demande de rajout de courses le soir, en raison surtout de l'OTR.

Si une extension de l'horaire devait se faire sans augmenter le temps de conduite des chauffeurs, il faudrait commencer les transports non plus à 6h00 le matin, mais à 7h00. Et le matin, le nombre d'utilisateurs est bien plus important que le potentiel du soir. En résumé plus d'utilisateurs seraient lésés, que d'utilisateurs qui en profiteraient.

Comme il est indiqué sur la lettre de la commission, il serait possible de mettre en place une ou deux lignes le soir, mais qui serait entièrement à la charge de Lussery-Villars. Ce qui veut dire qu'il faudrait engager deux chauffeurs avec le permis adéquat, louer les bus à la PPDLV, mettre en place une clef de répartition pour l'entretien et les réparations et que faire si des habitants de Penthalaz prennent le bus à charge de LV.

Pour la partie économique nous pouvons évaluer les coûts à charge de la commune ainsi :

Estimation sur un mois (22,5 jours) :

Salaires : 1h par jour à 38.-/h. => Fr. 855.-

Frais Kilométriques : 2 courses de 10 Kms à 1.-/ Km => Fr. 450.-

Total : 1'305.- x 12 = Fr. 16'660.- par an.

Tout ça pour une fréquentation qui était proche d'être nul quand la ligne de 18h53 existait sur l'ancien horaire, course qui a été supprimée par la suite.

En conclusion, la Municipalité estime que la création de nouvelles courses, avec la mise en place d'un nouveau dispositif n'apporterait pas un bénéfice important à la population, mais un coût important à la collectivité.

Nous pensons que la ligne 735 qui sera étendue de Cossonay en direction de St-Loup pourra répondre à l'attente de votre postulat.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité ne souhaite donc pas répondre favorablement au postulat de M. Gérald Georges.

## CONCLUSIONS

En conséquence, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### LE CONSEIL GENERAL DE LUSSERY-VILLARS

- vu la réponse de la Municipalité au postulat "Transport public",
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

### DECIDE

- de prendre acte de la réponse de la Municipalité concernant le postulat et de le classer.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 mai 2022.

### MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 7 juin 2022.